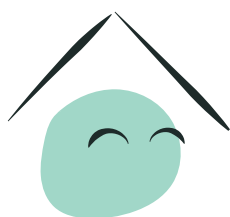




GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER
DE PRESSE



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Les nouveautés de MaPrimeRénov'

Lundi 11 janvier 2021



Sommaire

01 p.3

MAPRIMERÉNOV' :
UNE AIDE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
OUVERTE À TOUS - Communiqué de presse

02 p.5

MAPRIMERÉNOV' :
UNE AIDE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
OUVERTE À TOUS

03 p.11

MODE D'EMPLOI

p.13 étape 1

p.14 étape 2

p.24 étape 3

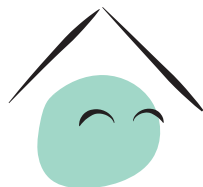
04 p.25

CAS CONCRETS

MaPrimeRénov' :

une aide pour
la rénovation énergétique
ouverte à tous

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov' est désormais ouverte à tous les propriétaires occupants et tous les syndicats de copropriétaires

Depuis son lancement le 1^{er} janvier 2020, MaPrimeRénov' rencontre un véritable succès auprès des Français, plus de 190 000 demandes ont été déposées en 2020. MaPrimeRénov' permet aux propriétaires de réaliser des travaux de rénovation énergétique, pour améliorer le confort de leur logement et réduire leur facture énergétique, tout en agissant concrètement sur le climat en rejetant moins de gaz à effet de serre.

Une aide accessible à tous, qui s'adapte à la situation de chacun et qui favorise les rénovations ambitieuses

MaPrimeRénov' est destinée à encourager les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires, selon quatre catégories de revenus, et des gains énergétiques permis par les travaux.

Grâce à France Relance, MaPrimeRénov' devient la principale aide de l'Etat à la rénovation énergétique. Elle est désormais ouverte à tous les propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils soient occupants ou bailleurs, ainsi qu'à tous les copropriétaires. Elle a pour objectif de financer la rénovation de 400 à 500 000 logements par an et bénéficie pour cela d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 2 milliards d'euros pour 2021 et 2022.

Tous les propriétaires occupants et les copropriétaires peuvent désormais déposer leur demande

À compter du lundi 11 janvier, les propriétaires occupants nouvellement éligibles (ménages intermédiaires et supérieurs), ainsi que tous syndicats de copropriétaires, peuvent déposer leur dossier de demande d'aide sur maprimerenov.gouv.fr.

Les propriétaires bailleurs pourront le faire à partir de juillet 2021.

Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique : « MaPrimeRénov' a connu un grand succès en 2020 avec plus de 190 000 demandes d'aide déposées. Cette année, elle devient une aide encore plus simple et plus juste et donc plus efficace. À partir d'aujourd'hui, l'ensemble des propriétaires, bailleurs, occupants et copropriétaires peuvent bénéficier, quel que soit leur niveau de ressources, du soutien de l'État pour engager des travaux de rénovation écologique. C'est un grand pas en avant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie au quotidien de millions de Françaises et de Français. Il s'agit là d'un engagement concret de l'Etat pour soutenir nos concitoyens dans cette indispensable transformation. »

Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée au logement : « L'ouverture de MaPrimeRénov' à l'ensemble des Français est essentielle pour massifier la rénovation énergétique. Elle marque l'engagement sans précédent du gouvernement en faveur de la transition énergétique. Dans le cadre de France Relance, cette prime est essentielle pour aider les Français à améliorer le confort de leur logement, réduire leur facture énergétique ainsi que pour soutenir l'activité économique des artisans du bâtiment. »

Thierry Repentin, Président de l'Anah : « Il y a une forte attente de nos concitoyens pour réussir la massification de la rénovation des logements. L'éradication des passoires thermiques et la promotion des rénovations globales doit être une priorité : c'est le sens de l'engagement de l'Anah au quotidien. Cette nouvelle étape de MaPrimeRénov' est une excellente nouvelle pour encourager les Français à s'engager dans la rénovation énergétique de leur logement, en leur apportant une aide financière et un accompagnement simplifié. L'Anah sera au rendez-vous. »

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

Service presse de Emmanuelle Wargon,

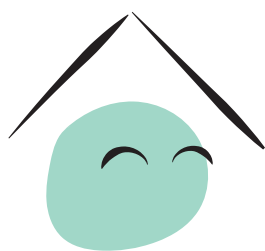
Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du logement

Tél : 01 44 81 81 23

Mél : presse.wargon@logement.gouv.fr

MaPrimeRénov' :

une aide pour
la rénovation énergétique
ouverte à tous



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Avec MaPrimeRénov', le gouvernement rend l'aide à la rénovation thermique des logements plus simple, plus juste et plus efficace. Ouverte depuis le 1^{er} janvier 2020, MaPrimeRénov' est devenue la principale aide de l'État à la rénovation énergétique.

En 2021, tous les propriétaires occupants, quels que soient leurs revenus, tous les propriétaires bailleurs, ainsi que toutes les copropriétés peuvent en bénéficier.

1. MaPrimeRénov', l'aide à la rénovation énergétique de son logement

Née au 1^{er} janvier 2020 de la fusion d'Habiter Mieux Agilité et du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), MaPrimeRénov' est la principale aide à la rénovation énergétique. C'est une aide simple, juste et efficace. Elle permet aux propriétaires qui occupent leur logement de réaliser des travaux de rénovation énergétique. L'aide garantit plus de confort, une réduction de la facture énergétique et une baisse des d'émissions de gaz à effet de serre.

MaPrimeRénov' se demande en ligne sur : www.maprimerenov.gouv.fr

Cette aide forfaitaire est calculée en fonction des revenus des ménages et du gain écologique des travaux. Les bénéficiaires en connaissent le montant avant de démarrer leurs travaux.

MaPrimeRénov' est versée en une fois, dès la fin des travaux, pour faciliter leur financement. Une avance de frais peut être accordée afin d'aider à régler l'acompte des travaux. Il est également possible de mandater quelqu'un (proche, artisan agréé...) pour faciliter les démarches.

2. Le succès de MaPrimeRénov'

Depuis sa création, MaPrimeRénov' rencontre un véritable succès sur le terrain.

En 2020, 190 000 ménages ont demandé la prime. Les premiers travaux ont été réalisés après le confinement et pendant l'été.

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), qui sont une aide complémentaire dont peuvent notamment bénéficier les ménages, rencontrent un franc succès. Les deux « coups de pouce » versés pour l'isolation des combles et des planchers, ainsi que pour le remplacement des vieilles chaudières, ont permis l'isolation de près d'1,5 million de logements et le remplacement d'environ 550 000 chaudières en 2019-2020 !

MAPRIMERÉNOV' EN CHIFFRES

+ de 4 millions de visites
*sur la plateforme dédiée
depuis janvier 2020*

En 2020,
190 000 demandes
déposées

Objectif 2021 :
400 000 à 500 000 demandes
déposées

3. Délais d'instruction

Conformément au calendrier prévu, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a commencé à instruire les demandes d'aides en avril.

Le traitement des dossiers a connu des retards opérationnels liés aux impacts de la crise sanitaire et à des difficultés informatiques causant des désagréments aux futurs bénéficiaires. Les



MAPRIMERÉNOV' EN DATES

- **2 janvier 2020 :**
lancement de la plateforme
www.maprimerenov.gouv.fr
- **8 avril 2020 :**
début de l'instruction des dossiers
- **Juin 2020 :**
ouverture de la fonctionnalité mandataire
- **1^{er} octobre 2020 :**
MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires dans le cadre de France Relance
- **11 janvier 2021 :**
l'ensemble des propriétaires occupants et des copropriétaires peuvent déposer leur dossier sur
www.maprimerenov.gouv.fr
- **Juillet 2021 :**
les propriétaires bailleurs peuvent déposer leur dossier sur
www.maprimerenov.gouv.fr



+2 milliards d'euros
sur 2021-2022 pour MaPrime-
Rénov' grâce au plan de relance

équipes de l'Anah se sont mobilisées et continueront à se mobiliser pour résoudre ces difficultés. Ainsi, l'instruction et le paiement des dossiers ont atteint leur rythme de croisière avec des délais de traitement stabilisés à 15 jours ouvrés dès que les dossiers sont complétés. Ce délai est conforme à l'engagement de qualité de service.

L'ouverture de la fonction mandataire depuis juin 2020, c'est-à-dire la possibilité donnée aux artisans, à des opérateurs ou à des tiers de confiance de réaliser les démarches administratives à la place des usagers, permet de renforcer encore davantage cette dynamique.

4. Ce qui change avec le plan de relance

Des mesures exceptionnelles ont été prises dans le cadre du plan de relance. MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.

Par ailleurs, les forfaits ont été revus afin de favoriser les rénovations globales les plus ambitieuses et d'éradiquer les passoires thermiques (étiquette énergie F ou G).

MaPrimeRénov' est ainsi devenue la principale aide de l'État à la rénovation énergétique des logements.

Le montant de l'aide reste forfaitaire, il continue de s'adapter aux revenus des bénéficiaires et aux gains écologiques permis par les travaux.

- **Ouverture de MaPrimeRénov' à l'ensemble des propriétaires qui occupent leur logement**

MaPrimeRénov' est désormais accessible à tous les propriétaires occupants afin d'amplifier la dynamique de rénovation énergétique des logements en France.

Les travaux engagés sur la base de devis signés depuis le 1^{er} octobre 2020 sont éligibles, même s'ils sont terminés et payés. Mais attention, ces travaux doivent bien répondre aux critères d'accès à MaPrimeRénov'.

- **Ouverture de MaPrimeRénov' à l'ensemble des copropriétaires**

Afin d'accélérer la rénovation énergétique des 9,7 millions de logements collectifs, pour les travaux sur les parties communes, MaPrimeRénov' est maintenant accessible à l'ensemble des copropriétés et simplifie le financement grâce à une aide collective versée au syndicat de copropriétaires. Elle peut se cumuler avec une aide individuelle pour les ménages aux revenus modestes (profil MaPrimeRénov'Jaune) et très modestes (profil MaPrimeRénov'Bleu) occupant leur logement.

Pour bénéficier de MaPrimeRénov', les copropriétés doivent réaliser des travaux permettant un gain énergétique de 35 % et être essentiellement composées de résidences principales (75 % minimum).

Les copropriétés peuvent déposer leur dossier via leur syndic à partir du 11 janvier 2021. Les travaux engagés sur la base de devis signés depuis le 1^{er} octobre 2020 sont éligibles, même s'ils sont terminés et payés. Mais attention, ces travaux doivent bien répondre aux critères d'accès à MaPrimeRénov'.

- **Ouverture de MaPrimeRénov' aux propriétaires bailleurs**

La rénovation énergétique des 8 millions de logements du parc locatif privé constitue un enjeu majeur de lutte contre la précarité énergétique, qui touche 1,1 million de ménages locataires. En effet, le parc privé concentre une grande partie des ménages aux revenus modestes (40% des locataires appartiennent aux trois premiers déciles de revenus) et des logements énergivores (22%, soit 1,5 million de logements).

Afin de répondre à ces enjeux, **les propriétaires bailleurs peuvent aussi bénéficier en 2021 de MaPrimeRénov'**, comme les propriétaires occupants, pour les travaux sur les parties privatives des logements lorsqu'ils sont en copropriété (notamment ceux qui ont des chaudières individuelles) ou lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle.

Tous les travaux éligibles à MaPrimeRénov' et dont les devis auront été signés à compter du 1^{er} octobre 2020 pourront bénéficier de cette aide. Les dossiers devront être déposés à partir de **juillet 2021**.

Le montant des forfaits est identique à ceux des propriétaires occupants. Le bénéfice de MaPrimeRénov' n'impose pas de conditions supplémentaires sur les loyers pratiqués. Par ailleurs, un propriétaire pourra être aidé jusqu'à trois logements mis en location.

- **Priorité à l'éradication des passoires thermiques**

Afin de cibler prioritairement les logements les plus énergivores et aider au mieux les propriétaires de passoires thermiques, **MaPrimeRénov' propose un bonus** lorsque les travaux permettent de sortir le logement de l'état de passoire thermique (étiquette énergie F ou G).

Pour obtenir le bonus, il est nécessaire d'effectuer un audit avant les travaux qui montre que les travaux prévus permettent bien au logement de sortir de l'état de passoire.

Les ménages aux revenus modestes et très modestes, déjà bénéficiaires de MaPrimeRénov' pour des travaux engagés ou réalisés depuis le 1^{er} octobre 2020, peuvent redéposer une demande pour obtenir le bonus à partir du 11 janvier 2021.

- **Encouragement des rénovations globales plus ambitieuses**

Au-delà des différents «gestes» de rénovation (changement de chaudière, isolation des combles ou des murs, ventilation, etc.), il est important d'encourager les ménages qui le souhaitent à entreprendre des travaux combinant plusieurs gestes, qui permettent aux logements d'être plus performants dès maintenant. Aussi, dans le cadre du plan de relance, le gouvernement encourage les rénovations globales pour tous les ménages.

D'abord, pour récompenser les ménages qui vont jusqu'au bout de leur parcours de rénovation, un bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC) est prévu pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Une bonification exceptionnelle («coup de pouce») des Certificats d'économies d'énergie est octroyée en cas de rénovation ambitieuse.

Surtout, pour les ménages aux revenus intermédiaires ou supérieurs, le nouveau forfait MaPrimeRénov' permet de financer une rénovation globale de manière avantageuse, à condition que les travaux permettent un gain énergétique de plus de 55%.

À noter enfin que, pour les ménages aux revenus modestes et très modestes, il existe l'offre Habiter Mieux Sérénité de l'Anah qui garantit un accompagnement complet dans une démarche de rénovation globale.

Depuis son lancement en 2011, plus de 450 000 logements ont été rénovés.



Service public de conseil gratuit et d'information sur la rénovation énergétique, FAIRE accompagne ceux qui le souhaitent dans leurs travaux. Il permet notamment de :

- trouver rapidement un professionnel proche de chez soi ;
- rechercher les solutions les plus adaptées ;
- estimer le budget nécessaire et les aides financières dont il est possible de bénéficier.



Conseiller FAIRE :
0 808 800 700
www.faire.gouv.fr/marenov

5. Le parcours de rénovation

• **Un parcours accompagné**

MaPrimeRénov' permet aux propriétaires de s'engager dans un parcours de rénovation par étapes, en fonction de leurs besoins et de leurs moyens. Le montant de la prime est forfaitaire, de façon à encourager les travaux les plus vertueux.

Pour se renseigner et être conseillé gratuitement par un avis neutre, des conseillers du réseau FAIRE sont disponibles pour vous. Ils sont présents sur la majorité du territoire.

• **Une aide cumulable**

Pour les mêmes travaux, MaPrimeRénov' peut se cumuler avec les aides versées au titre des Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides des collectivités locales et celles d'Action logement. Par ailleurs ces travaux bénéficient de la TVA à 5,5%.

Les Certificats d'économies d'énergie bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ils sont soit proposés directement par des fournisseurs d'énergie ou des délégataires, soit directement déduits sur le devis de vos travaux

Pour en savoir + : www.faire.gouv.fr

• **Accompagnement des ménages**

Les retours d'expérience de MaPrimeRénov' indiquent que l'**accompagnement est fondamental** pour une part importante des ménages afin de bien appréhender les travaux de rénovation énergétique, choisir ses artisans et réaliser l'ensemble des démarches administratives. Par ailleurs, cet accompagnement permet de réduire significativement le risque de fraude.

Aussi, une partie de l'accompagnement peut désormais être financée par MaPrimeRénov' dans le cadre du forfait AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage). Ce financement est de 150 euros. Cet accompagnement doit être effectué par une entreprise différente de celle qui fait les travaux.

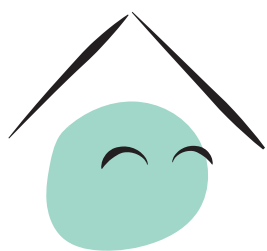
Par ailleurs, le gouvernement a engagé de nombreuses actions pour protéger les Français et les artisans contre les pratiques frauduleuses. Les conditions du label RGE ont été revues, les contrôles et audits ont été renforcés et les échanges de données entre administrations pour détecter les fraudes ont été facilités.

Lutte contre les fraudes à la rénovation énergétique, les 7 réflexes à adopter

1. Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf si vous avez déjà un contrat avec la personne qui vous contacte (fournisseur d'énergie, entreprise de travaux que vous connaissez)
2. Méfiez-vous des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État
3. Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires et ne signez jamais rien le jour-même
4. Exigez un devis et comparez avec d'autres
5. Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier soit totalement terminé, surtout si un crédit a été contracté
6. En cas de litige, tournez-vous vers des associations de consommateurs pour vous faire aider
7. Si vous pensez avoir affaire à une entreprise aux pratiques frauduleuses ou non conformes, contactez votre conseiller FAIRE ou signalez-le via le formulaire ci-dessous.

Pour signaler un cas suspect : www.faire.gouv.fr/iframe/reclamation

Mode d'emploi



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Étape ①

Je repère mon profil

- À chaque catégorie de revenus est associée une couleur
 - Je peux vérifier mon profil sur Simul'aides
www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides
-

Étape ②

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

- je m'assure que mes travaux sont éligibles
 - je m'informe sur le montant de l'aide auquel je peux prétendre
-

Étape ③

Je demande MaPrimeRénov'

- je crée mon compte
- je dépose ma demande de subvention
www.maprimerenov.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

Étape 1

Je repère mon profil

Les travaux sont à faire par ma copropriété :
je consulte directement les barèmes MaPrimeRénov' Copropriété en dernière page

Plafonds de ressources hors Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Plafonds de ressources en Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète
1	jusqu'à 20 593 €	jusqu'à 25 068 €	jusqu'à 38 184 €	> 38 184 €
2	jusqu'à 30 225 €	jusqu'à 36 792 €	jusqu'à 56 130 €	> 56 130 €
3	jusqu'à 36 297 €	jusqu'à 44 188 €	jusqu'à 67 585 €	> 67 585 €
4	jusqu'à 42 381 €	jusqu'à 51 597 €	jusqu'à 79 041 €	> 79 041 €
5	jusqu'à 48 488 €	jusqu'à 59 026 €	jusqu'à 90 496 €	> 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 6 096 €	+ 7 422 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov'Bleu : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète



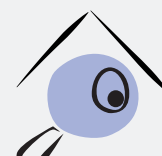
Changer mon système de chauffage



Faire isoler ma maison (murs, planchers, combles, fenêtres)



Installer une ventilation



Bonus et rénovation globale



Mes bonus France Relance

Traitement des passoires thermiques

Lorsque mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation

Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement

Pour m'aider et me rassurer dans mon projet, MaPrimeRénov' finance un accompagnement spécifique tout au long de mes travaux.

Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Je peux déposer mon dossier

- depuis le 1^{er} janvier 2020, si j'occupe mon logement
- à partir de juillet 2021, si je suis bailleur

Je peux lancer mes travaux

- depuis le 1^{er} janvier 2020, si j'occupe mon logement
- dès le 1^{er} octobre 2020, si je suis bailleur

Je peux demander mon bonus

- dès le 11 janvier 2021, si j'occupe mon logement
- dès juillet 2021, si je suis bailleur

Et si je fais réaliser une rénovation globale ?



Dans ce cas, plutôt que de bénéficier de MaPrimeRénov', je peux bénéficier du programme **Habiter Mieux Sérénité**, qui permet de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.



Je me renseigne sur www.faire.gouv.fr ou sur www.monprojet.anah.gouv.fr

Mes autres aides financières

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides locales et les aides d'Action logement.

Et je vérifie que je bénéficie aussi des CEE. Les Certificats d'économies d'énergie bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Pour vérifier que je bénéficie aussi des CEE, je vais sur www.faire.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

MaPrimeRénov'Bleu : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		
	Bonus sortie de passoire	1 500 €	-	1 500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	-	1 500 €
	Audit énergétique	500 €	-	500 €
	Chaudières à granulés	10 000 €	4 364 €	14 364 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	10 000 €	4 364 €	14 364 €
	Chauffage solaire	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Chaudières à bûches	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Pompes à chaleur air/ eau	4 000 €	4 364 €	8 364 €
	Chauffe-eau solaire	4 000 €	275 €	4 275 €
	Poêles à granulés	3 000 €	873 €	3 873 €
	Poêles à bûches	2 500 €	873 €	3 373 €
	Foyers fermés, inserts	2 000 €	873 €	2 873 €
	Équipements solaires hybrides	2 500 €	251 €	2 751 €
	Chaudières à gaz très haute performance	1 200 €	1 309 €	2 509 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	jusqu'à 1 200 €	764 €	jusqu'à 1 964 €
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	168 €	1 368 €
	Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	-	1 200 €
	Pompes à chaleur air-air	-	900 €	900 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	110 €/équipement	110 €/équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	4 000 €	441 €	4 441 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	342 €	342 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	100 €/équipement	79 €/équipement	179 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	75 €/m²	37 €/m²	112 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	75 €/m² **	21 €/m²	96 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m²	37 €/m²	62 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m²	22 €/m²	47 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	25 €/m²	5 €/m²	30 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	22 €/m²	22 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	22 €/m²	22 €/m²

* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement

** 100 €/m² pour les propriétaires dont les dossiers ont été déposés avant le 11 janvier 2021

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov' Jaune : à quoi ai-je droit ?

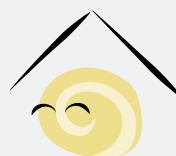
Mieux chez moi, mieux pour la planète



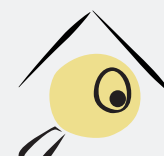
Changer mon système de chauffage



Faire isoler ma maison (murs, planchers, combles, fenêtres)



Installer une ventilation



Bonus et rénovation globale

Mes bonus France Relance



Traitement des passoires thermiques

Lorsque mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation

Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement

Pour m'aider et me rassurer dans mon projet, MaPrimeRénov' finance un accompagnement spécifique tout au long de mes travaux.

Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Je peux déposer mon dossier

- depuis le 1^{er} janvier 2020, si j'occupe mon logement
- à partir de juillet 2021, si je suis bailleur

Je peux lancer mes travaux

- depuis le 1^{er} janvier 2020, si j'occupe mon logement
- dès le 1^{er} octobre 2020, si je suis bailleur

Je peux demander mon bonus

- dès le 11 janvier 2021, si j'occupe mon logement
- dès juillet 2021, si je suis bailleur

Et si je fais réaliser une rénovation globale ?



Dans ce cas, plutôt que de bénéficier de MaPrimeRénov', je peux bénéficier du programme **Habiter Mieux Sérénité**, qui permet de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.



Je me renseigne sur www.faire.gouv.fr ou sur www.monprojet.anah.gouv.fr

Mes autres aides financières

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides locales et les aides d'Action logement.

Et je vérifie que je bénéficie aussi des CEE. Les Certificats d'économies d'énergie bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Pour vérifier que je bénéficie aussi des CEE, je vais sur www.faire.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

MaPrimeRénov'Jaune : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		
	Bonus sortie de passoire	1 500 €	-	1 500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	-	1 500 €
	Audit énergétique	400 €	-	400 €
	Chaudières à granulés	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Chauffage solaire	6 500 €	4 364 €	10 864 €
	Chaudières à bûches	6 500 €	4 364 €	10 864 €
	Pompes à chaleur air/ eau	3 000 €	4 364 €	7 364 €
	Poêles à granulés	2 500 €	873 €	3 373 €
	Chauffe-eau solaire	3 000 €	137 €	3 173 €
	Poêles à bûches	2 000 €	873 €	2 873 €
	Équipements solaires hybrides	2 000 €	125 €	2 125 €
	Chaudières à gaz très haute performance	800 €	1 309 €	2 109 €
	Foyers fermés, inserts	1 200 €	873 €	2 073 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	jusqu'à 800 €	764 €	1 564 €
	Chauffe-eau thermodynamique	800 €	84 €	884 €
	Dépose d'une cuve à fioul	800 €	-	800 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	110 €/équipement	110 €/équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	3 000 €	220 €	3 220 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	80 €/équipement	39 €/équipement	119 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	60 €/m²	18 €/m²	78 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	60 €/m²**	11 €/m²	71 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	20 €/m²	22 €/m²	42 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	20 €/m²	18 €/m²	38 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	20 €/m²	3 €/m²	23 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	22 €/m²	22 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	22 €/m²	22 €/m²

* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement

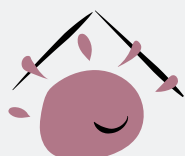
** 100 €/m² pour les propriétaires dont les dossiers ont été déposés avant le 11 janvier 2021

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov' Violet : à quoi ai-je droit ?

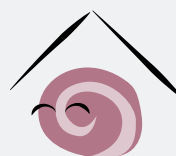
Mieux chez moi, mieux pour la planète



Changer mon système de chauffage



Faire isoler ma maison (murs, planchers, combles, fenêtres)



Installer une ventilation



Bonus et rénovation globale



Mes bonus France Relance

Traitement des passoires thermiques

Lorsque mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation

Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement

Pour m'aider et me rassurer dans mon projet, MaPrimeRénov' finance un accompagnement spécifique tout au long de mes travaux.

Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Je peux déposer mon dossier

- à partir du 11 janvier 2021, si j'occupe mon logement
- à partir de juillet 2021, si je suis bailleur

Je peux lancer mes travaux

dès le 1^{er} octobre 2020

Je peux demander mon bonus

- dès le 11 janvier 2021, si j'occupe mon logement
- dès juillet 2021, si je suis bailleur

Et si je fais réaliser une rénovation globale ?



Je suis éligible au forfait rénovation globale de MaPrimeRénov', qui permet également de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Je me renseigne sur
www.maprimerenov.gouv.fr

Mes autres aides financières

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides locales et les aides d'Action logement.

Et je vérifie que je bénéficie aussi des CEE. Les Certificats d'économies d'énergie bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Pour vérifier que je bénéficie aussi des CEE, je vais sur www.faire.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

MaPrimeRénov'**Violet** : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	7 000 €	7 000 €**	14 000 €
	Bonus sortie de passoire	1 000 €	-	1 000 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 000 €	-	1 000 €
	Audit énergétique	300 €	-	300 €
	Chaudières à granulés	4 000 €	2 727 €	6 727 €
	Chauffage solaire	4 000 €	2 727 €	6 727 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	4 000 €	2 727 €	6 727 €
	Chaudières à bûches	3 000 €	2 727 €	5 727 €
	Pompes à chaleur air/ eau	2 000 €	2 727 €	4 727 €
	Chauffe-eau solaire	2 000 €	137 €	2 137 €
	Poêles à granulés	1 500 €	545 €	2 045 €
	Poêles à bûches	1 000 €	545 €	1 545 €
	Foyers fermés, inserts	600 €	545 €	1 145 €
	Équipements solaires hybrides	1 000 €	125 €	1 125 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	400 €	491 €	891 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	655 €
	Chauffe-eau thermodynamique	400 €	84 €	484 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Dépose d'une cuve à fioul	400 €	-	400 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/équipement	55 €/équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	2 000 €	220 €	2 220 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	40 €/équipement	39 €/équipement	79 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	40 €/m²	18 €/m²	58 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	40 €/m²	11 €/m²	51 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	15 €/m²	18 €/m²	33 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	15 €/m²	11 €/m²	26 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les Outre-mer)	15 €/m²	3 €/m²	18 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	11 €/m²	11 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m²	11 €/m²

* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement

** Ce montant est indicatif. Le montant est d'autant plus important que les économies d'énergie sont importantes et que le changement de système de chauffage est vertueux.

Étape 2

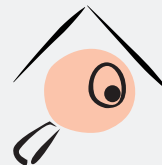
Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov' **Rose** : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Faire **isoler** ma maison (murs, planchers, combles, fenêtres)



Bonus et rénovation globale

Mes bonus **France Relance**



Traitement des passoires thermiques

Lorsque mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation

Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement

Pour m'aider et me rassurer dans mon projet, MaPrimeRénov' finance un accompagnement spécifique tout au long de mes travaux.

Comment bénéficier de **MaPrimeRénov'** ?

Je peux **déposer mon dossier**

- à partir du 11 janvier 2021, si j'occupe mon logement
- à partir de juillet 2021, si je suis bailleur

Je peux **lancer mes travaux**

dès le 1^{er} octobre 2020

Je peux **demandeur mon bonus**

- dès le 11 janvier 2021, si j'occupe mon logement
- dès juillet 2021, si je suis bailleur

Et si je fais réaliser une **rénovation globale** ?



Je suis éligible au forfait rénovation globale de **MaPrimeRénov'**, qui permet également de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.



Je me renseigne sur www.maprimerenov.gouv.fr

Mes autres **aides financières**

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides locales et les aides d'Action logement.

Et je vérifie que je bénéficie aussi des CEE. Les **Certificats d'économies d'énergie** bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Pour vérifier que je bénéficie aussi des CEE, je vais sur www.faire.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

MaPrimeRénov'**Rose** : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	3 500 €	7 000 €**	10 500 €
	Bonus sortie de passoire	500 €	-	500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	500 €	-	500 €
	Audit énergétique	-	-	-
	Chaudières à granulés	-	2 727 €	2 727 €
	Chaudières à bûches	-	2 727 €	2 727 €
	Chauffage solaire	-	2 727 €	2 727 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	-	2 727 €	2 727 €
	Pompes à chaleur air/ eau	-	2 727 €	2 727 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	655 €
	Poêles à granulés	-	545 €	545 €
	Poêles à bûches	-	545 €	545 €
	Foyers fermés, inserts	-	545 €	545 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	-	491 €	491 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Chauffe-eau solaire	-	137 €	137 €
	Équipements solaires hybrides	-	125 €	125 €
	Chauffe-eau thermodynamique	-	84 €	84 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/équipement	55 €/équipement
	Dépose d'une cuve à fioul	-	-	-
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	-	220 €	220 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	-	39 €/équipement	39 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	15 €/m²	18 €/m²	33 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	15 €/m²	11 €/m²	26 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	7 €/m²	18 €/m²	25 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	7 €/m²	11 €/m²	18 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	11 €/m²	11 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m²	11 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	-	3 €/m²	3 €/m²

* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement

** Ce montant est indicatif. Le montant est d'autant plus important que les économies d'énergie sont importantes et que le changement de système de chauffage est vertueux.

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles
et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Conditions d'éligibilité
à **MaPrimeRénov' Copropriété** ?

Rénovation globale	Travaux de rénovation globale, qui garantissent une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de la copropriété (35 % minimum de gain énergétique après travaux)
Résidence principale	Copropriété composée d'au moins 75 % de lots d'habitation principale
Immatriculation	Copropriété immatriculée au registre national des copropriétés



Mes bonus **France Relance**

Traitement des passoires thermiques

Lorsque les travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation

Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement

Pour aider la copropriété dans son projet, une assistance à maîtrise d'ouvrage l'accompagne tout au long de ses travaux.

Et si je fais des travaux
dans mon **seul logement** ?



Pour les travaux concernant mon logement (partie privative), je suis également éligible aux aides **MaPrimeRénov'**.

Comment bénéficier
de **MaPrimeRénov' Copropriété** ?

Dépôt du dossier

Dès le 11
janvier 2021

Lancement des travaux
(vérifier l'éligibilité des travaux)

Dès le 1^{er}
octobre 2020

Des aides individuelles complémentaires pour les propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes :

→ **750 €** pour les ménages aux revenus modestes (profil MaPrimeRénov'Jaune)

→ **1 500 €** pour les ménages aux revenus très modestes (profil MaPrimeRénov'Bleu).

Des démarches simplifiées, à réaliser par le syndic

- | | | |
|---|--|---|
| 1. Vérifier l'immatriculation de la copropriété au registre des copropriétés | 3. Désigner l'assistance à maîtrise d'ouvrage | 6. Réaliser les travaux |
| 2. Créer son compte sur maprimerenov.gouv.fr à partir du 11/01/2021 | 4. Voter les travaux en AG | 7. Transmettre les factures sur son espace personnel pour demander le versement de l'aide |
| | 5. Déposer sa demande d'aide (avant le 31/12/2022) | |

À noter : l'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par un opérateur-conseil spécialisé proposant à la copropriété un accompagnement technique, social et financier. Il ne peut s'agir d'une entreprise intervenant dans le projet de travaux.

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

À combien une copropriété a-t-elle droit ?

MaPrimeRénov' Copropriété (plafond des travaux : 15 000 € x le nombre de logements)	25 % du montant des travaux (avec un maximum de 3 750 € par logement)
Financement de l'accompagnement (prestation plafonnée à 600 € x le nombre de logements)	30 % du montant de la prestation (un maximum de 180 € par logement et un minimum de 900 € d'aide / copropriété)
Bonus sortie de passoire (sous condition de sortie des étiquettes énergie F et G)	500 € par logement
Bonus Bâtiment Basse Consommation (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)	500 € par logement
Aide individuelle	• 750 € pour les ménages aux revenus modestes (profil MaPrimeRénov'Jaune) • 1 500 € pour les ménages aux revenus très modestes (profil MaPrimeRénov'Bleu)

+

POUR LES COPROPRIÉTÉS FRAGILES Abondement par l'Anah (non cumulable avec les CEE)	3 000 € par logement si la copropriété : • présente un taux d'impayé supérieur à 8 % • ou est située dans un quartier en renouvellement urbain (NPNRU)
POUR LES AUTRES COPROPRIÉTÉS Aide complémentaire	Cumul possible avec les CEE qui dépendent des économies d'énergie réalisées et sont en moyenne de l'ordre de 2 000 € par logement

Étape 3

Je demande MaPrimeRénov'

Les étapes d'une demande MaPrimeRénov'

Après avoir identifié mon besoin de travaux, si besoin auprès d'un conseiller FAIRE (au 0 808 800 700 ou sur www.faire.gouv.fr), je me suis renseigné sur les aides auxquelles j'ai droit, grâce à Simul'aides. J'ai demandé plusieurs devis auprès de professionnels RGE et j'en ai choisi un. J'ai vérifié que je bénéficie bien des Certificats d'économies d'énergie (CEE), directement ou en déduction sur le devis. Pour cela, avant de signer un devis, je consulte les offres de prime CEE proposées par les fournisseurs d'énergie. J'en choisis une et me fais remettre le document « cadre de contribution » correspondant.

Je peux faire ma demande MaPrimeRénov' :

- 1 Je crée mon compte sur le site www.maprimerenov.gouv.fr
- 2 *Je peux aussi désigner un mandataire pour réaliser les démarches à ma place*
- 3 Je dépose ma demande de subvention sur le site www.maprimerenov.gouv.fr
- 4 *Je peux aussi déposer une demande d'avance*
- 5 Je fais réaliser mes travaux par un artisan qualifié
- 6 Je demande le paiement de MaPrimeRénov' et le versement de la prime Certificats d'économies d'énergie (CEE)

MaPrimeRénov' se renforce grâce à France Relance



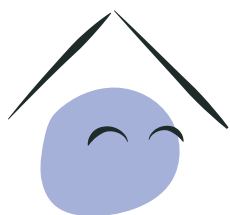
Pour la période du plan de relance, des mesures exceptionnelles sont prévues.

- MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.
- Par ailleurs, les forfaits sont revus et complétés afin de favoriser les rénovations globales les plus efficaces (passage à une étiquette énergie B ou A), d'éradiquer les passoires thermiques (étiquette énergie F ou G) et de mieux accompagner les ménages.
- Visant à remplacer définitivement le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), MaPrimeRénov' traduit l'engagement fort du gouvernement à soutenir les foyers qui s'engagent dans des travaux de rénovation énergétique.

Ces nouveaux forfaits concernent les travaux dont les devis ont été signés à compter du 1^{er} octobre 2020.

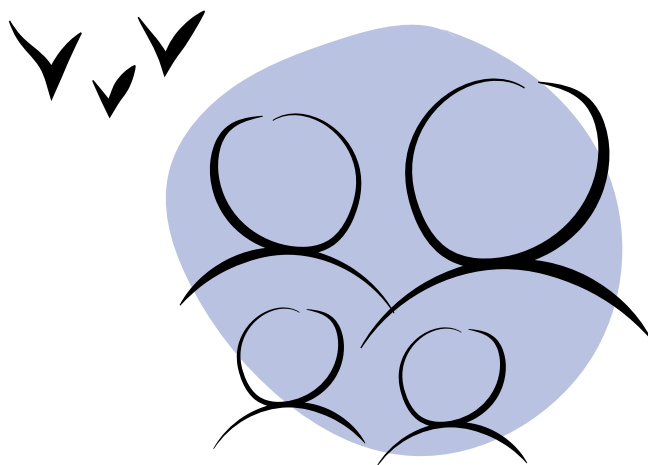
Les travaux engagés sur la base de devis signés depuis le 1^{er} octobre 2020 sont éligibles, même s'ils sont terminés et payés. Mais attention, ces travaux doivent bien répondre aux critères d'accès à MaPrimeRénov'.

Cas concrets



MaPrimeRénov'Bleu

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Nous sommes un couple avec deux enfants

Nos revenus annuels sont de 30 500 €

Nous sommes propriétaires occupants d'une maison individuelle dans la Creuse

L'étiquette énergie de notre logement est F (passoire thermique)

La superficie de notre logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 350 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 310 kWh/m² par an

Nous voulons remplacer une vieille chaudière fioul non performante par une **chaudière à granulés**

Nous bénéficions d'une aide de

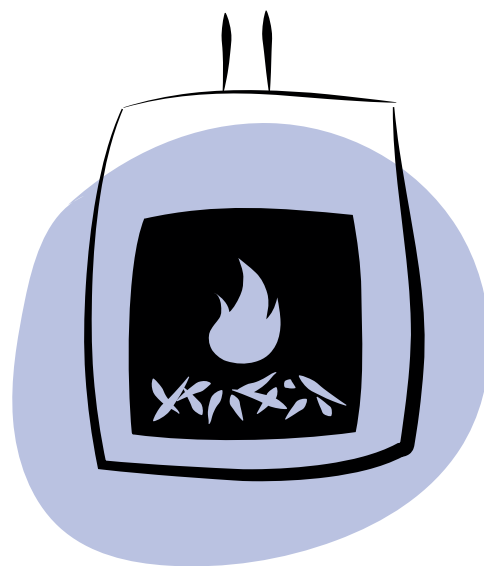
15 900 €

qui nous permettra d'économiser **600 €/an** sur notre facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 75 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

18 000 €

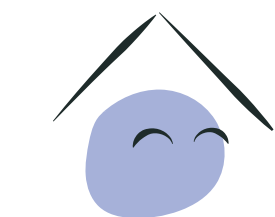


Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov'** : 10 000 € pour un forfait chaudière à granulés

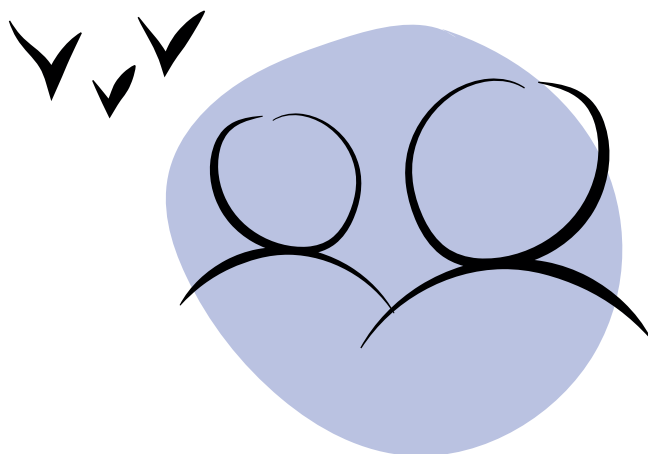
Et pour nous faire accompagner dans nos travaux, nous pouvons bénéficier d'un forfait d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

- **Bonus sortie de passoire** : 1 500 €
Les travaux ont permis à notre logement de sortir de l'état de passoire thermique
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** : 4 400 € dans le cadre du coup de pouce chauffage



MaPrimeRénov'Bleu

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Nous sommes un couple sans enfant

Nos revenus annuels sont de 21 700 €

Nous sommes propriétaires occupants
d'une maison individuelle dans l'Indre

L'étiquette énergie de notre logement est D

La superficie de notre logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 200 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 100 kWh/m² par an

Nous voulons isoler
les murs par l'intérieur

Nous bénéficions d'une aide de

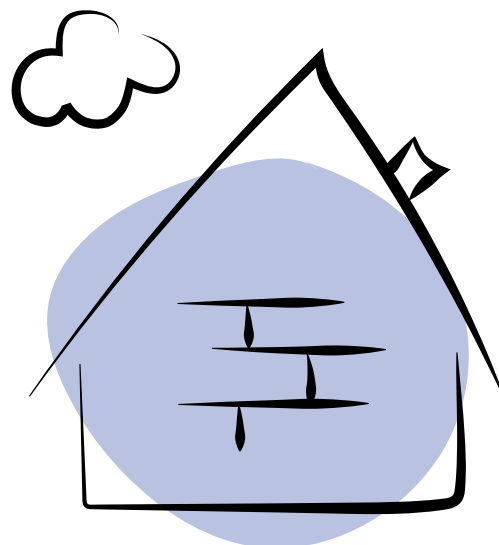
8 700 €

qui nous permettra d'économiser **650 €/an** sur notre
facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère
l'équivalent carbone de 8 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

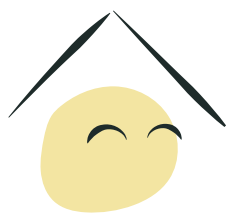
10 100 €



Détails de l'aide

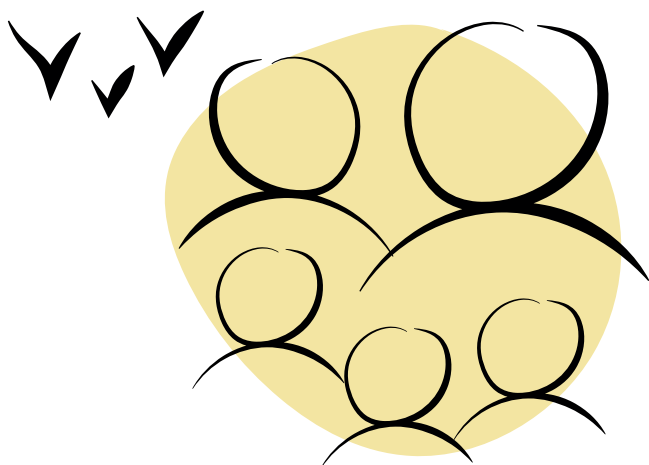
Et pour nous faire accompagner
dans nos travaux, nous pouvons
bénéficier d'un forfait d'Assistance
à maîtrise d'ouvrage (AMO) de 150 €

- **MaPrimeRénov'** : 3 500 € pour un forfait isolation des murs par l'intérieur
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** : 5 200 € dans le cadre des CEE isolation par l'intérieur



MaPrimeRénov'Jaune

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Nous sommes un couple avec trois enfants

Nos revenus annuels sont de 41 000 €

Nous sommes propriétaires occupants d'une maison individuelle en Gironde

L'étiquette énergie de notre maison est C

La superficie de notre logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 130 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 70 kWh/m² par an

Nous voulons remplacer une chaudière à gaz par une **pompe à chaleur (PAC) air/eau** et installer **une ventilation double flux**

Nous bénéficions d'une aide de

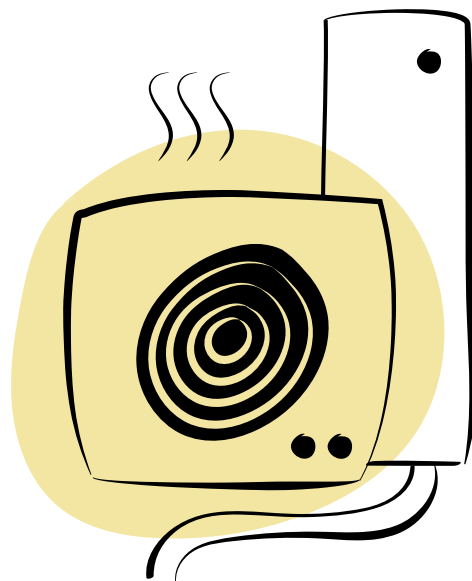
12 100 €

qui nous permettra d'économiser **400 €/an** sur notre facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 20 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

18 000 €

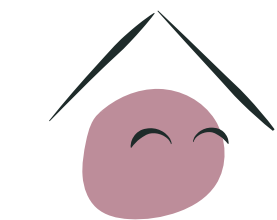


Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov'** : 6 000 € pour un forfait chauffage et ventilation

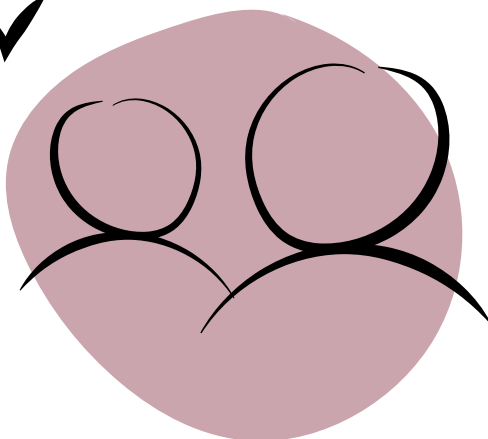
Et pour nous faire accompagner dans nos travaux, nous pouvons bénéficier d'un forfait d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** : 4 600 € dans le cadre du coup de pouce chauffage et des CEE ventilation
- **Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)** : 1 500 €. Les travaux ont permis à notre logement d'accéder à une étiquette énergie B



MaPrimeRénov'**Violet**

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Nous sommes un couple sans enfant

Nos revenus annuels sont de 41 000 €

Nous sommes propriétaires occupants
d'une maison individuelle dans le Lot

L'étiquette énergie de notre logement est F
(passoire thermique)

La superficie de notre logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 350 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 310 kWh/m² par an

Nous voulons remplacer une vieille
chaudière fioul non performante
par une **chaudière à granulés**

Nous bénéficions d'une aide de

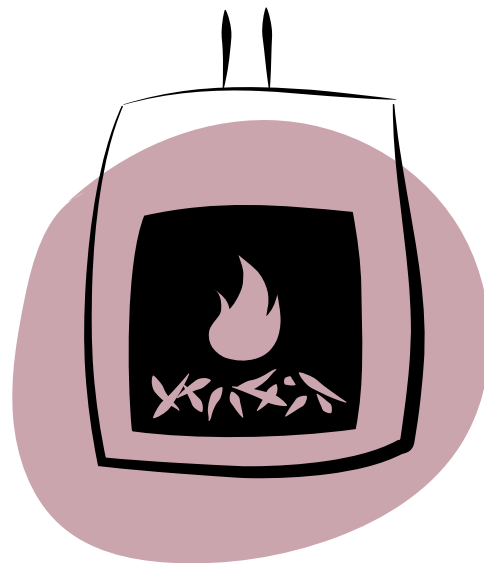
7 700 €

qui nous permettra d'économiser **600 €/an** sur notre
facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère
l'équivalent carbone de 75 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

18 000 €

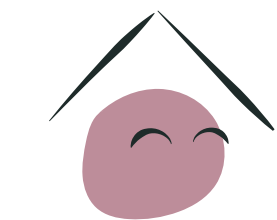


Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov'** : 4 000 € pour un forfait
chaudière granulés

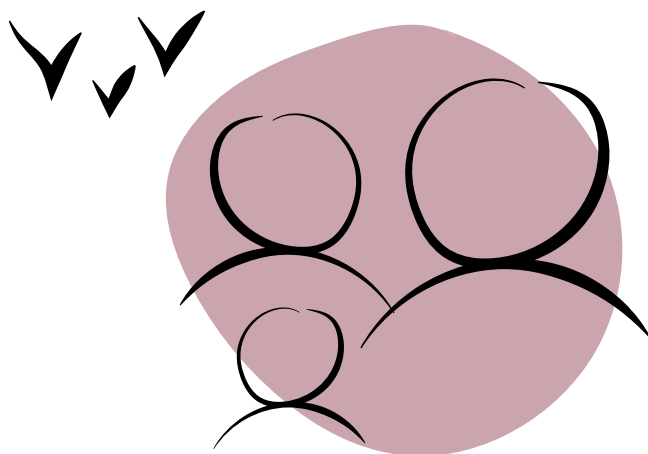
Et pour nous faire accompagner
dans nos travaux, nous pouvons
bénéficier d'un forfait d'**Assistance
à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

- **Bonus sortie de passoire** : 1 000 €
Les travaux ont permis à notre logement
de sortir de l'état de passoire thermique
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** :
2 700 € dans le cadre du coup de pouce
chauffage



MaPrimeRénov'**Violet**

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Nous sommes un couple avec un enfant

Nos revenus annuels sont de 50 200 €

Nous sommes propriétaires occupants
d'une maison individuelle dans le Morbihan

L'étiquette énergie de notre logement est E

La superficie de notre logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 300 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 100 kWh/m² par an (**un gain de 67 %**)

Nous voulons réaliser une **rénovation globale** :
isolation des combles et des murs par l'extérieur
et remplacement d'une chaudière à gaz par une
pompe à chaleur (PAC) air/eau

Nous bénéficions d'une aide de

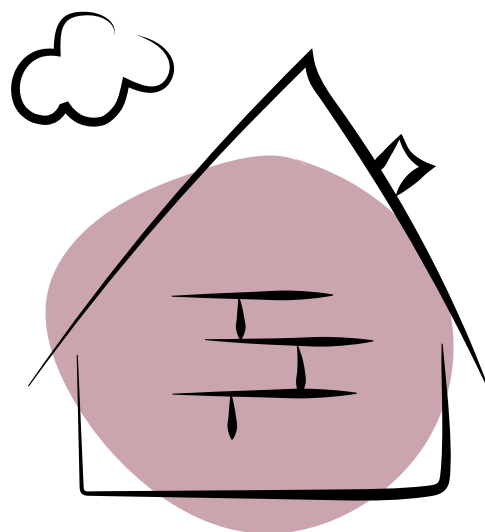
13 500 €

qui nous permettra d'économiser **1 700 €/an** sur notre
facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère
l'équivalent carbone de 28 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

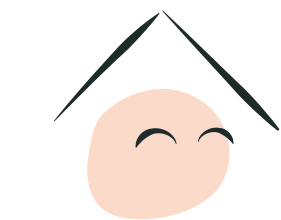
39 700 €



Détails de l'aide

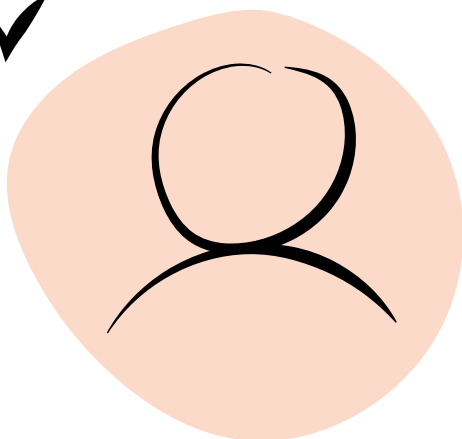
Et pour nous faire accompagner
dans nos travaux, nous pouvons
bénéficier d'un forfait d'**Assistance
à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

- **MaPrimeRénov'** : 7 000 € pour un forfait
rénovation globale
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** :
6 500 € dans le cadre du coup de pouce
rénovation globale



MaPrimeRénov'**Rose**

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Je suis célibataire sans enfant

Mes revenus annuels sont supérieurs à
30 000 €

Je suis propriétaire occupant d'une maison
individuelle en Haute-Loire

L'étiquette énergie de mon logement est E

La superficie de mon logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 300 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 100 kWh/m² par an (**un gain de 67%**)

Je veux réaliser une **rénovation globale** :
isolation des combles et des murs par l'extérieur
et remplacement d'une chaudière à gaz par une
pompe à chaleur (PAC) air/eau

Je bénéficie d'une aide de

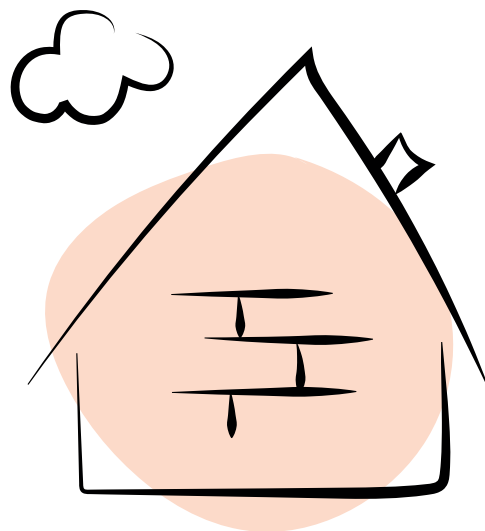
10 000 €

qui me permettra d'économiser **1 700 €/an** sur ma
facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère
l'équivalent carbone de 28 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

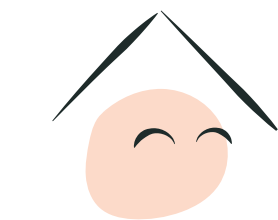
39 700 €



Détails de l'aide

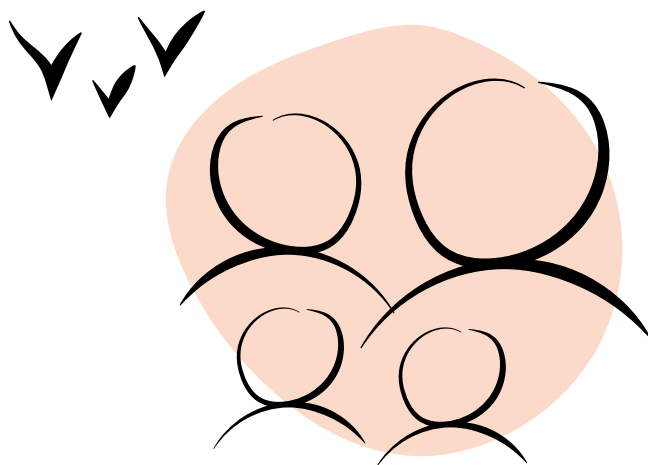
Et pour me faire accompagner
dans nos travaux, je peux
bénéficier d'un forfait d'**Assistance
à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

- **MaPrimeRénov'** : 3 500 € pour un forfait
rénovation globale
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** :
6 500 € dans le cadre du coup de pouce
rénovation globale



MaPrimeRénov'**Rose**

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Nous sommes un couple avec deux enfants

Nos revenus annuels sont supérieurs à 61 000 €

Nous sommes propriétaires bailleurs d'une maison individuelle en Ardèche

L'étiquette énergie de notre logement est E

La superficie de mon logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 300 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 60 kWh/m² par an (un gain de 80 %)

Nous voulons réaliser une **rénovation globale** : remplacement d'une chaudière à gaz par une **chaudière à très haute performance énergétique (THPE)**, isolation des combles, des planchers et des murs par l'extérieur, installation d'un **système de ventilation**

Nous bénéficions d'une aide de

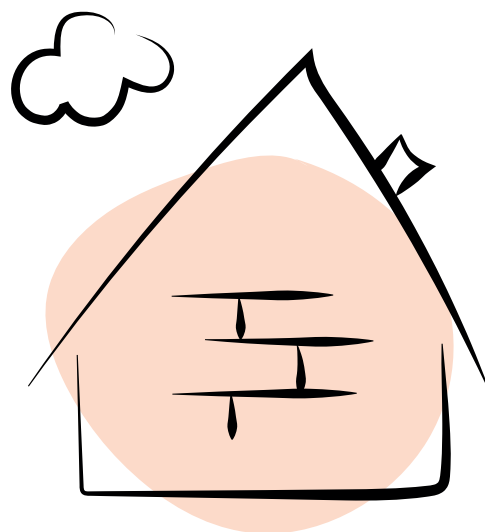
7 900 €

qui permettra à nos locataires d'économiser **1 800 €/an** sur leur facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 25 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

34 200 €



Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov'** : 3 500 € pour un forfait rénovation globale

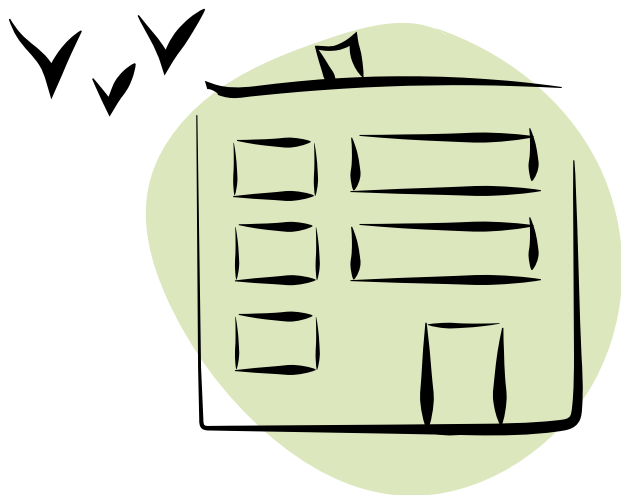
Et pour nous faire accompagner dans nos travaux, nous pouvons bénéficier d'un forfait d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** : 3 900 € dans le cadre du coup de pouce rénovation globale

- **Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)** : 500 €. Les travaux ont permis à notre logement d'accéder à une étiquette énergie B

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Pour une copropriété de 100 logements

Situation : Nanterre (92)

Étiquette énergie : F (passoire thermique)

La copropriété réalise une **rénovation globale** : isolation thermique par l'extérieur et ventilation, avec un gain énergétique de 38 % (passage de F à D)

Elle bénéficie d'une aide de

645 600 €

(soit 6 456 € en moyenne par logement)

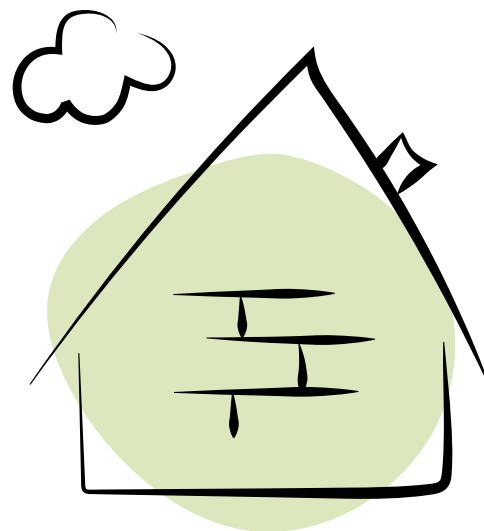
qui permettra d'économiser **600 €/logement/an** sur la facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 920 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

1,18 M€

(soit 11 800 € en moyenne par logement)



Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov' Copropriété** : 295 600 € dans le cadre d'une rénovation globale
- **Bonus sortie de passoire** : 50 000 €

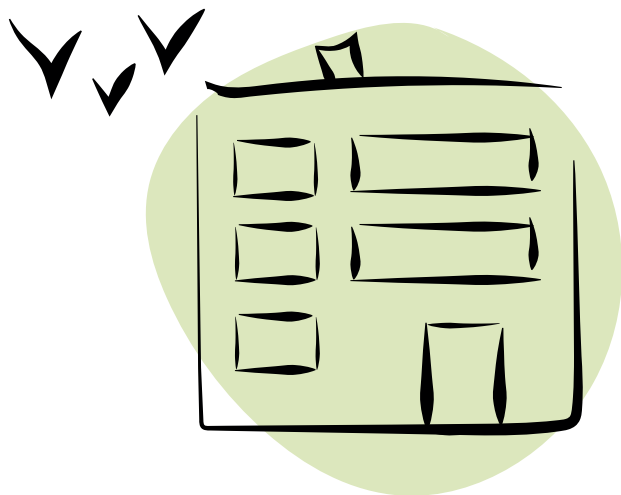
Les travaux ont permis à la copropriété de sortir de l'état de passoire thermique

- **Abondement copropriété fragile de l'Anah** : 300 000 €

Les ménages aux revenus modestes (profil MaPrimeRénov'Jaune) et très modestes (profil MaPrimeRénov'Bleu) peuvent bénéficier d'aides individuelles supplémentaires, respectivement de 750 € et 1 500 €.

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Pour une copropriété de 19 logements

65 m² en moyenne par logement

Situation : Saint-Étienne (42)

Étiquette énergie : E

La copropriété réalise une **rénovation globale** : installation d'une chaudière gaz collective en remplacement d'une chaudière fioul, isolation thermique par l'extérieur, charpente, menuiseries, avec un gain énergétique de 61% (passage de E à C)

Elle bénéficie d'une aide de

134 850 €

(soit 7 097 € en moyenne par logement)

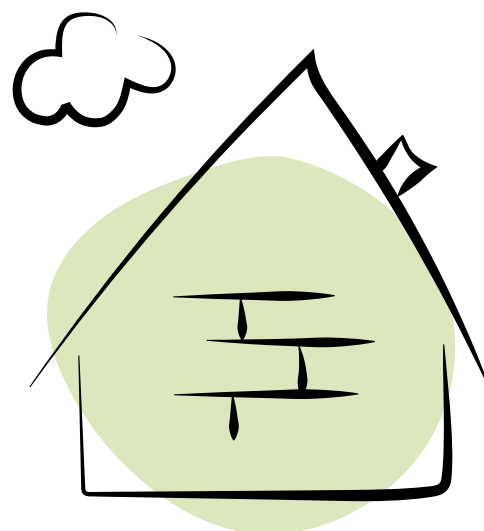
qui permettra d'économiser **800 €/logement/an** sur la facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 200 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

250 000 €

(soit 13 100 € en moyenne par logement)



Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov' Copropriété** : 62 500 € dans le cadre d'une rénovation globale
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** : 72 500 € de coup de pouce rénovation globale

Les ménages aux revenus modestes (profil MaPrimeRénov'Jaune) et très modestes (profil MaPrimeRénov'Bleu) peuvent bénéficier d'aides individuelles supplémentaires, respectivement de 750 € et 1 500 €.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*